

Migration et citoyenneté

Structure générale

Pilier principal de Master 90 ECTS

30 ECTS du tronc commun, 30 ECTS dans le pilier Migration et citoyenneté, 30 ECTS du mémoire

Groupe d'enseignements	ECTS	Année	Obl./Opt.	Compensation	Prérequis	Remarques
Tronc commun interdisciplinaire	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignements obligatoires	15	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignements à choix	15	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Mémoire	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	Note 1
Total	90					

Pilier principal de Master 60 ECTS

10 ECTS du tronc commun, 20 ECTS dans le pilier Migration et citoyenneté, 30 ECTS du mémoire

Groupe d'enseignements	ECTS	Année	Obl./Opt.	Compensation	Prérequis	Remarques
Tronc commun interdisciplinaire	10	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignements obligatoires	10	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignement à choix	10	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Mémoire	30	1 et 2	Obl.	Non	Non	Note 1
Total	60					

Pilier secondaire de Master 30 ECTS

10 ECTS du tronc commun, 20 ECTS dans le pilier Migration et citoyenneté

Groupe d'enseignements	ECTS	Année	Obl./Opt.	Compensation	Prérequis	Remarques
Tronc commun interdisciplinaire	10	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignements obligatoires	10	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Enseignements à choix	10	1 et 2	Obl.	Non	Non	
Total	30					

Migration et citoyenneté

Pilier principal de Master

90 ECTS

1ère et 2ème années							
Enseignements	Enseignement(s) prérequis	H/sem.	Semestre (A/P)	ECTS	Type enseignement	Obl./Opt.	Modalités d'évaluation
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)				30		Obl.	
(Note 2)				30			
PILIER MIGRATION ET CITOYENNETÉ				30		Obl.	
Enseignements obligatoires			A/P	15		Obl.	
Introduction aux études des migrations et de la citoyenneté (Note 3)		2	A	5	C	Obl.	EX E 2 H
Colloque des mémorants (Note 4)		1x/mois	A+P	-	C	Obl.	Selon ens.
Méthodes d'analyse empiriques quantitatives ou qualitatives (2 cours à choix) (Note 3)		2	A/P	10	C	Opt.	Selon ens.
Enseignements à choix			A/P	15		Obl.	
Etudes migration & citoyenneté			A/P	0-15	C	Opt.	Selon ens.
Analyse des politiques migratoires			A/P	0-15	C	Opt.	Selon ens.
Droit des migrations			A/P	0-15	C	Opt.	Selon ens.
Séminaires interdisciplinaires (Note 5)			A/P	0-15	S	Opt.	Selon ens.
Mémoire				30		Obl.	
Mémoire de Master (Note 1)				30	M	Obl.	
Total 1ère et 2ème années				90			

Migration et citoyenneté

Pilier principal de Master

60 ECTS

1ère et 2ème années							
Enseignements	Enseignement(s) prérequis	H/sem.	Semestre (A/P)	ECTS	Type enseignement	Obl./Opt.	Modalités d'évaluation
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)				10		Obl.	
10 crédits ECTS à choix en Cours transversaux et/ou Méthodes et/ou Séminaires interdisciplinaires)				10			
PILIER MIGRATION ET CITOYENNETÉ				20		Obl.	
Introduction aux études des migrations et de la citoyenneté (Note 3)		2	A	5	C	Obl.	EX E 2 H
Méthodes d'analyse empiriques quantitatives ou qualitatives (1 cours à choix) (Note 3)			A/P	5		Opt.	Selon ens.
Enseignement à choix			A/P	10		Opt.	Selon ens.
Mémoire				30			
Mémoire de Master (Note 1)				30	M	Obl.	
Total 1ère et 2ème années				60			

Pilier secondaire de Master

30 ECTS

1ère et 2ème années							
Enseignements	Enseignement(s) prérequis	H/sem.	Semestre (A/P)	ECTS	Type enseignement	Obl./Opt.	Modalités d'évaluation
TRONC COMMUN INTERDISCIPLINAIRE (cf. plan d'études du tronc commun)				10		Obl.	
10 crédits ECTS à choix en Cours transversaux et/ou Méthodes et/ou Séminaires interdisciplinaires)				10			
PILIER MIGRATION ET CITOYENNETÉ				20		Obl.	
Introduction aux études des migrations et de la citoyenneté (Note 3)		2	A	5	C	Obl.	EX E 2 H
Méthodes d'analyse empiriques quantitatives ou qualitatives (1 cours à choix) (Note 3)			A/P	5		Opt.	Selon ens.
Enseignement à choix			A/P	10		Opt.	Selon ens.
Total 1ère et 2ème années				30			

Migration et citoyenneté

Les spécificités de chaque enseignement sont précisées dans les descriptifs des cours en ligne.

Abréviations

C = Cours	A = Atelier (y compris travaux pratiques)	ST = Stage	Obl. = Obligatoire
S = Séminaire	C-A = Cours-Atelier	M = Mémoire	Opt. = Optionnel
C-S = Cours-séminaire	EX = Examen	E = Ecrit	A = Automne
LD = Lecture dirigée	T = Terrain (voyage, etc.)	O = Oral	P = Printemps

Remarques générales sur le Master ScS et ses piliers à 30 crédits ECTS, 60 crédits ECTS ou 90 crédits ECTS

1) Les étudiant-e-s peuvent combiner deux disciplines (p.ex. pilier principal: Sociologie et pilier secondaire: Géographie) – ou combiner un pilier (p.ex. Sociologie) avec un pilier d'un autre master de la FLSH (p.ex. Histoire / Philosophie).

2) Plusieurs enseignements proposés dans le tronc commun interdisciplinaire sont également des enseignements obligatoires ou à option des piliers. L'étudiant-e est donc invité-e dès le départ à réfléchir au programme qu'il/elle entend suivre afin de satisfaire aux conditions de réussite du plan d'études, sachant qu'un même enseignement ne peut faire l'objet de deux validations dans des contextes différents.

3) D'entente avec le/la responsable du Master ou du pilier, l'étudiant-e peut, dans le cadre d'un MA ScS à 90 crédits ECTS, valider jusqu'à 5 crédits ECTS (1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de stage + rapport) de stage dans son tronc commun interdisciplinaire ou dans son pilier.

4) Dans le cadre d'un MA ScS à 120 crédits ECTS, l'étudiant-e peut, d'entente avec le/la responsable du Master ou de pilier faire valider jusqu'à 30 crédits ECTS de stage.

5) Crédits libres orientés: il est possible de faire valider un cours (au maximum 5 crédits ECTS) pris dans une autre Université suisse. Les étudiant-e-s sont prié-e-s de s'adresser au/à la responsable du Master et du pilier avant de faire valider leur choix.

Note 1

Le sujet du mémoire ainsi que les exigences concrètes liées au mémoire (p.ex. colloque ou séminaire pour mémorants) sont à définir en accord avec le/la directeur/trice, en principe au début du 2ème semestre du MA.

Note 2

L'étudiant-e complète son tronc commun de la manière suivante:

15 ECTS en "cours transversaux: concepts et notions":

10 ECTS en "méthodes"

5 ECTS en "séminaire interdisciplinaires".

Note 3

Ces cours sont à suivre en 1ère année de Master.

Note 4

La participation est **obligatoire**. Fréquence de l'enseignement: 1 fois par mois.

Note 5

Le nombre de participant-e-s à ce séminaire est limité. Priorité sera donnée aux personnes ayant validé un cours d'un-e des enseignant-e-s.